

SEANCE DU 17 JUIN 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 17 JUIN, A L'ISSUE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
QUI A EU LIEU A 18 HEURES,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE,
A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE

Etaient présents :

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes PONSAR. BEY. M. LOGNON. Mme MULLER.
MM. ZANCANELLO. MONTI. PASQUALETTO. Mme KREUWEN. M. BORLA. Mmes GUENZI.
M. PRETTO. Mmes HOFER. MICHEL. GHEZZI. M. BEAUQUEL. Mmes GOULON.
LAOUIREM-LEHAINE M. DECKER. Mme KRUCHTEN.M. HEYER. Mme WANECQ.
M. HOLSENBURGER. Mmes DUPONT. DERATTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur MONTI
Madame BUCHHEIT qui a donné pouvoir à Monsieur PRETTO
Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON
Madame PORTENSEIGNE qui a donné pouvoir à Monsieur PASQUALETTO
Monsieur DESINDES qui a donné pouvoir à Monsieur LOGNON
Monsieur BOUDELIOU qui a donné pouvoir à Monsieur ZANCANELLO

Madame BEY est partie au cours de la délibération n°86/2011
et a donné pouvoir à Madame PONSAR

N° 69/2011

POINTS RETIRES A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal
de retirer le **point n°8** de l'ordre du jour du Conseil Municipal
• **AVENANT AUX CONTRATS DES AGENTS CONTRACTUELS**

de retirer et reporter au Conseil Municipal du 08 Juillet
• **Le point n°9 DENOMINATION DES NOUVELLES ECOLES**
• **Le point n° 21 SUBVENTION CENTRE SOCIAL
LA MOISSON – 2^{ème} Dotation sur exercice 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte**
- le retrait du point n° 8 « Avenant aux contrats des Agents contractuels) » de l'ordre du jour du Conseil Municipal,
- le retrait des points n° 9 « Dénomination des nouvelles écoles » et n° 21 « Subvention Centre Social La Moisson – 2^{ème} Dotation sur exercice 2011' et leur report à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 08 Juillet 2011.

N° 70/2011

**APPROBATION PROCES-VERBAUX
DES SEANCES DES 1^{ER} ET 29 AVRIL 2011**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2011 EST ADOPTE
A l'unanimité.

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2011 EST ADOPTE
A l'unanimité.

N°71/2011

**S.E.A.F.F. (Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée
de la Fensch)
ADHESION DE LA COMMUNE D'ESCHERANGE – MOLVANGE
A LA SECTION EAU**

Rapporteur : Monsieur TARILLON

La Commune d'Escherange – Molvange a sollicité le 18 Mars 2011 son adhésion à la section Eau du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch – à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Le Comité Syndical a accepté cette demande d'adhésion le 18 avril 2011 et les 21 communes membres ont trois mois pour donner à leur tour un avis.

Un arrêté inter préfectoral approuvera ensuite cette adhésion.

Il précise que le contrat d'exploitation avec Veolia arrive à terme le 13 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'adhésion de la Commune d'Escherange Molvange à la section Eau du S.E.A.F.F. à compter du 1^{er} Janvier 2012.

N°72/2011

**RAPPORT ANNUEL 2010 – QUALITE DES EAUX DESTINEES
A LA CONSOMMATION HUMAINE
– SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse du contrôle sanitaire – année 2010 – du Syndicat Intercommunal des Eaux concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

N°73/2011

**APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE STRATEGIQUE DU
BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur ZANCANELLO

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée dans le Code de l'environnement français en 2006, impose la réalisation à toutes les agglomérations urbaines d'une cartographie du bruit sur leur territoire. Elle vise notamment à lutter contre le bruit perçu par les populations dans les espaces bâtis, dans les parcs publics, à proximité des écoles, aux abords des hôpitaux ainsi que d'autres bâtiments et zones sensibles au bruit.

L'objectif des cartes stratégiques du bruit est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore, notamment grâce à l'établissement de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a engagé dès 2009 un travail d'études et de réalisation de cartes stratégiques du bruit pour huit de ses dix communes.

Dans ce contexte, la cartographie du bruit dans l'agglomération a vocation à constituer un référentiel commun pour l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement destiné à prévenir les effets du bruit, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et de protéger les zones calmes.

La cartographie stratégique du bruit, ainsi que le plan de prévention qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres (routiers et ferroviaires), ainsi qu'aux sites industriels potentiellement bruyants, soumis à autorisation d'exploiter. Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles, à porter ces éléments à la connaissance du public, enfin à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Le bureau d'études ACOUPLUS a été missionné pour réaliser la cartographie du bruit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Les cartes de bruit ne sont pas des documents opposables. En tant qu'outil (modèle informatique), les cartes seront exploitées pour établir un diagnostic global ou analyser des scénarii. Les cartes de bruit présentées constituent un premier « référentiel » construit à partir des données officielles disponibles au moment de leur établissement. Elles sont destinées à évoluer (intégration de nouvelles données, mises à jour...).

La cartographie stratégique du bruit est aujourd'hui réalisée et a fait l'objet d'une présentation à chacune des huit communes de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch concernées. Elle sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

La commune a été cartographiée de deux manières :

- carte d'exposition de type a : cette carte visualise pour chaque source de bruit et chaque indicateur des zones d'exposition sonore délimitées par des isophones de 5 en 5 décibels et colorées conformément aux normes en vigueur. Il s'agit des cartes Lden et Ln ;
- carte d'exposition de type c : cette carte visualise pour chaque source de bruit concernées, les zones pour lesquelles les niveaux sonores calculés dépassent les seuils réglementaires. Elles correspondent à des zones susceptibles de contenir des points noirs de bruit.

Ainsi, conformément à la Directive Européenne, les conseils municipaux des communes membres doivent valider la cartographie stratégique du bruit réalisée et mettre à disposition du public, via leur site internet, ces cartes et les informations qui s'y rattachent. Un lien vers le site de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est également prévu.

Le Conseil de communauté sera ensuite invité à approuver la cartographie stratégique du bruit et à mettre en ligne les cartes et les informations qui s'y rattachent sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

La réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera l'étape suivante.

Vu la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit dans l'environnement,

- Vu** l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,
- Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.572-1 à L.572-11 transposant cette directive et ses articles R 571-32 et suivants, relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 147-1 et suivants et R 147-1 et suivants, relatifs au plan d'exposition au bruit des aérodromes,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Val de Fensch du 24 avril 2009 relative à l'élaboration d'une cartographie du bruit dans l'environnement sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les cartes stratégiques du bruit type a et c sur le territoire de la commune annexées à la présente, décide de solliciter la signature de la convention avec le Conseil Régional,
- DECIDE que les cartes de bruit stratégiques et les informations qui s'y rattachent seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

N°74/2011

ACQUISITION TERRAIN CAROLINGIENS

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une décision a été signée en septembre 2008 pour conclure avec ARCELOR un prêt à usage de terrains qui mettait pour 3 ans à disposition de la Ville le terrain n° 31 – section 32 – pour y réaliser une aire de repos et de jeux.

La Ville a arpenté le terrain, clôturé, équipé et entretenu.

Bail Industrie avait en 2002, lors des discussions initiales, proposé à la Ville d'acheter ce terrain pour la somme de 23 000 Euros, soit 1 616.30 Euros l'are. La Ville avait reporté cette acquisition qui redevient aujourd'hui d'actualité avec l'échéance du prêt à usage.

Ce terrain situé en zone UB et pour moitié dans l'emprise de l'emplacement réservé VR 52.

Bail Industrie ayant confirmé qu'ils maintenaient exceptionnellement ce prix, sous condition toutefois que l'usage de cette parcelle reste « vocation aire de repos et de jeux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'achat de la parcelle n° 31 – section 32 – de 14a 23 ca à Bail Industrie au prix de 23 000 Euros
- Prend acte de la disposition qui prévoit qu'en cas de changement de destination et notamment d'habitation, pendant une période de 10 ans, le prix serait réévalué
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2011.

N° 75/2011

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU PROGRAMME ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur ADAM :

Le Bureau Municipal a validé le 12 mai 2011 un programme pluriannuel d'assainissement s'élevant à 1,2 M d'euros suite à une étude du cabinet ASCOA. Les travaux répondent aux objectifs de la loi sur l'eau et visent notamment à élargir la vocation des bassins d'orages construits ces dernières années sur le réseau de la ville et à restreindre les débits envoyés vers la station du S E A F F, limitant de ce fait l'arrivée des eaux claires parasites à la station d'épuration de Maisons-Neuves.

Il s'agit des bassins :

- *Boulodrome* 900 M³
- *rue d'Oury* 250 M³
- *rue de Gascogne* 150 M³

L'objectif est d'utiliser les bassins d'orages qui servent à lutter contre les inondations comme stockage d'eaux pluviales en les vidangeant directement et partiellement dans le milieu naturel via un nouveau réseau pluvial à créer.

La modification de certains réseaux, en parallèle aux sorties des bassins auront pour vocation d'envoyer les eaux claires directement vers le milieu naturel.

Enfin, à plus long terme, la mise en réseau séparatif est prévue sur tout le reste du territoire de la ville.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le programme pluriannuel de travaux d'assainissement qui s'élève à 1,2 Millions d'euros
- demande une subvention au taux maximum à l'Agence de l'EAU Rhin Meuse pour ce programme quadriennal
- Dit que les crédits seront prévus au budget annexe assainissement de la ville sur les exercices considérés.

N°76/2011

EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOI – POSTE DE BRIGADIER

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Il y a lieu d'autoriser le Conseil Municipal à décider de la création d'emploi suivante :

- Création d'un poste de Brigadier
A compter du 1^{er} JUILLET 2011..

Emploi permanent à temps complet soumis au statut général de la fonction publique territoriale. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création d'un poste de Brigadier.

N°77/2011

INDEMNITÉ DE STAGE - Service Informatique

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Monsieur Yann PEVERINI a donné entière satisfaction lors de son stage en mairie, au sein du service informatique, du 11 avril au 20 mai 2011.

Le Conseil Municipal propose de lui allouer une indemnité de stage de 300 euros.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,***

- décide d'allouer une indemnité de stage de 300 Euros à Monsieur Yann PEVERINI.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011.

N°78/2011

MOTION

FERMETURE DE L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

La fermeture des locaux de l'Inspection de l'Education Nationale situés au complexe de Bétange - rue de l'Etoile à Florange - est programmée pour la prochaine rentrée scolaire. Le projet de l'Education Nationale consiste à regrouper à Thionville l'ensemble des services des Inspections de l'Education Nationale du bassin (sauf ceux de Yutz).

Le Conseil Municipal dénonce tant le défaut de concertation et de communication de la part des services de l'Etat, que les choix dictés par les seuls intérêts budgétaires sur un site éloigné détériorant les habitudes de fonctionnement entre les mairies, les parents et l'institution.

Les relations de la ville avec l'Inspection de l'Education Nationale, de par sa proximité, favorisent un travail quotidien, en terme de facilité de fonctionnement et de logistique (courrier navette, proximité des lieux de réunions, etc.). Le complexe de Bétange où se situent les locaux de l'IEN favorise la convivialité entre les partenaires et la réactivité dans la gestion des affaires courantes.

L'éloignement de l'IEN, de l'Inspecteur et de son équipe, se concrétisera à très court terme par une rupture avec le territoire et une prise de distance peu propice au dialogue constant qui anime nos liens depuis de nombreuses années.

Sous les seuls aspects économiques et de rationalisation de moyens, l'Inspection Académique va à l'encontre d'une construction élaborée au fil des années et qui représente un enjeu majeur dans notre ville : maintenir le lien de confiance entre l'institution et les familles. Pour cela, la ville de Florange a mobilisé les moyens nécessaires depuis de nombreuses années et notamment en rénovant il y a seulement quelques années, les locaux actuels de l'I.E.N. Nous avons également dans ce sens déplacé le C.R.A.P. (Centre de Ressources et d'Animation Pédagogique) pour le rapprocher des locaux de l'IEN et ainsi sur un seul site en faciliter l'accès pour les enseignants de la circonscription.

Par ailleurs, la manière dont cette information nous est tardivement parvenue est regrettable. Au vu de la carte des déménagements, on peut enfin s'interroger sur l'égalité de traitement entre les circonscriptions de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- s'élève contre ce choix arbitraire, qui va à l'encontre des intérêts des citoyens,
- demande que cette fermeture soit reconsidérée.

Cette Motion sera transmise :

- aux parlementaires,
- à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Moselle
- au Représentant de l'Etat dans le département.

N°79/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite à la détérioration d'un panneau de signalisation Rue de la Centrale / Rue de Verdun, le 21 janvier 2011, l'assureur adverse procède au remboursement de 70.78 Euros conformément au devis de réparations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement.

N°80/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite à la dégradation d'un panneau STOP le 27 Avril 2011 Rue de l'Etoile, un règlement amiable a été effectué par le tiers en cause pour un montant de 49.67 Euros T.T.C., conformément à la facture établie par les Services Techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le paiement.

N°81/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que notre assureur procède au remboursement des frais de remorquage de 421.53 Euros suite à la découverte du véhicule RENAULT Express Municipal 386 ATQ 57 qui avait été volé le 06 Mai 2011. Remboursement conforme à la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement.

N°82/2011

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Sur proposition du rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Donne son accord à l'admission en non valeur des créances ci-après pour un montant total de 227,12 €, soit par année :

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>
2009	227,12 €
TOTAL	227,12 €

Suivant le détail ci-après :

OZCELIK OZGUR	Frais de mise en fourrière véhicule - Année 2009	227,12 €
TOTAL		227,12 €

- Décide la prise en charge de la somme de 227,12 €.
Les crédits inscrits au Budget Primitif 2011, compte 65/654/0100, sont suffisants.

N°83/2011

AVENANT PRIME D'ASSURANCE

« TOUS RISQUES EXPOSITIONS »

Rapporteur : Monsieur LOGNON

VU les délibérations n° 105/2008 du 03.07.2008 et n° 139/2008 du 15.10.2008 relatives à la passation des contrats d'assurance de la Ville,
Le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'un avenant au contrat « Tous risques Expositions » doit être signé afin de régulariser la cotisation 2010 pour un montant de 175 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la signature de cet avenant
- Autorise le Maire à le signer

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

N°84/2011

**CONVENTION FOURRIERE ANIMALE TRIPARTITE
SPA (Société Protectrice Animaux) – VILLE DE THIONVILLE
– VILLE DE FLORANGE**

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux, arrivée à échéance le 31 décembre 2010, a été prolongée exceptionnellement du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 en attendant la mise en place d'une DSP par la Ville de Thionville propriétaire du refuge fourrière.

La SPA ayant remporté l'appel d'offres, une nouvelle convention, tripartite, est proposée à la Ville pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse sans que la période ne puisse excéder la durée de la convention de délégation de service public qui lie la Ville de Thionville à la SPA, soit le 30 avril 2021.

Le tarif appliqué à compter du 1^{er} mai 2011 est de 1,02 € par habitant. Il sera réévalué au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule d'indexation prévue par l'article 9 de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention tripartite établie avec la Société Protectrice des Animaux et la Ville de Thionville pour la mise en fourrière des animaux au refuge de Thionville/Oeutrange,
- charge Monsieur le Maire de la reconduction expresse annuelle,
- autorise le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels et toutes les pièces s'y rapportant
- accepte le tarif de 1,02 € par habitant à compter du 1^{er} mai 2011, révisable au 1^{er} janvier de chaque année

La dépense sera imputée sur le compte 011/6281/1121 du Budget Primitif.

N°85/2011

**CONVENTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
POUR PARTICIPATION AUX FRAIS
DE SECRETARIAT**

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Florange – Serémange a son siège en Mairie de FLORANGE.

A ce titre, et pour compenser les frais de secrétariat occasionnés (téléphone, affranchissement, photocopies, menues fournitures...), le Syndicat verse depuis plusieurs années à la Ville une participation de 476.40 Euros.

Il y a lieu d'entériner ce versement annuel par l'établissement d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le versement de cette participation par le Syndicat pour un montant annuel de 480,00 € .
- autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux

N°86/2011

**SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapporteur : Monsieur ZANCANELLO

**Sur proposition du rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- décide le versement des subventions de haut niveau ci-après aux associations sportives suivantes :
 - F.O.C. section Athlétisme 2 500 €
(compte 65/657433/4000)
 - F.O.C. section Handball 20 000 €
(compte 65/657439/4000)
 - BILLARD CLUB DE FLORANGE 2 500 €
(compte 65/657451/4000)
 - DOJO CLUB FLORANGEAIS 1 000 €
(compte 65/657435/4000)
 - T.FOC VOLLEY BALL 43 000 €
(compte 65/657435/4000)
- autorise le Maire à signer les conventions financières qui s'avèreront nécessaires, ainsi que les avenants y afférents, visant à fixer les modalités et conditions de versement des subventions
Les crédits sont prévus par la Décision Modificative n° 1.

N°87/2011

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Année 2011 -

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur soumet au Conseil les propositions
de subventions annuelles suivantes

aux sociétés, associations et organismes présentant un intérêt local :

POLICE NATIONALE

65/6574/111

Prévention Routière - METZ _____ 60.00 €

Amicale de la Police Vallée de la Fensch- Commissariat de
HAYANGE _____ 250.00 €

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

65/6574/113

Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de
FLORANGE _____ 2 200.00 €

Amicale des Vétérans du Corps des Sapeurs-Pompiers _____ 75.00 €

ENSEIGNEMENT DU 2^{ème} DEGRE

65/6574/22

Foyer Socio-Educatif - Lycée Gaspard Monge - Hayange
(anciennement « Les Grands Bois ») _____ 175.00 €

Foyer Coopérative du Collège « Louis PASTEUR » de FLORANGE 2 650.00 €

C.D.I. du Collège « Louis Pasteur » (versement à effectuer au
Foyer Coopérative) _____ 235.00 €

Association Socio-Educative Lycée « Saint-Exupéry » de FAMECK _____ 170.00 €

ENSEIGNEMENT - SERVICES COMMUNS**65/6574/255**

C.R.A.P. Centre de Ressources et d'Animation Pédagogique _____ 145.00 €
 (anciennement Bibliothèque Pédagogique THIONVILLE III)

ACTION CULTURELLE**65/6574/3110**

Harmonie Municipale _____ 10 000.00 €

Accordéon-Club Florangeois _____ 2 100.00 €

Chorale « Les Baladins » _____ 620.00 €

Chorale « Sainte-Cécile » _____ 190.00 €

Chorale « Arc en Ciel » _____ 370.00 €

65/6574/3111

Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch _____ 42 700.75 €

65/6574/313

L'Escabelle – Cie Théâtre Subvention complémentaire pour « Les
 Siestes » _____ 2 000.00 €

65/6574/3300

Florange Patrimoine et Culture _____ 200.00 €

Association Group'Arts et Expression _____ 350.00 €

Association Polar sur la Ville _____ 1 700.00 €

Association Fensch Militaria Motor Club _____ 80.00 €

65/657416/3300

Subvention exceptionnelle La Moisson – Salon Photo _____ 5 476.00 €

SPORTS**65/6574/4000**

Association Sportive du Collège « Louis Pasteur » _____ 475.00 €

INTERCOSSES (Animation du 14 Juillet) _____ 1 555.00 €

A.S.F.E. _____ 30 000.00 € + 2 300.00 €

F.O.C. _____ 39 754.00 € + 2 300.00 €

T.F.O.C. VOLLEY BALL _____ 15 000.00 € + 2 300.00 €

T.F.O.C. VOLLEY BALL – Subv. Compl. except. Finale

Coupe France Espoir Féminines _____ 1 000.00 €

DOJO _____ 7 622.00 €

Boxing _____ 3 506.00 €

Billard _____ 1 646.00 €

Jogging _____ 792.00 €

Pétanque _____ 1 000.00 €

Pétanque – Subv. Compl. Except. Tournoi National 2010 _____ 1 000.00 €

Javelot _____ 762.00 €

Training Club Canin _____ 412.00 €

Club Badminton Florange _____ 2 000.00 €

Club Subaquatique _____ 834.00 €

ACTIONS AIDE SOCIALE**65/6574/524**

C.L.C.V. (Fonctionnement) _____ 1 500.00 €

C.L.C.V. (Train des Nations) _____ 229.00 € + 198.00 €

65/6574/6101

Association Foyer des Marguerites _____ 15 396.00 €

65/6574/522

Carrefour Social et Culturel d'Uckange _____ 1 500.00 €

Association Les Enfants du Cap Vert _____ 500.00 €

65/6574/523

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés -	
Section Florange - Uckange	250.00 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Val de Fensch	420.00 €
Vie Libre	981.00 €
Conférence « Saint-Vincent de Paul »	50.00 €
Fraternité Catholique Malades et Infirmes	75.00 €
Aide Familiale à domicile - Relais de Florange	1 180.00 €
A DOMICILE 57	

131.00 €

Secours Populaire Français	80.00 €
Paralysés de France - Délégation Moselle-	150.00 €
Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale	110.00 €
Association des Combattants de l'Union Française	85.00 €
F.N.A.C.A.	150.00 €
Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance	30.00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	30.00 €
Association Parents Enfants Déficients Auditifs de la Moselle	30.00 €
Union Nationale des Combattants	30.00 €
Association des Myopathes de France (Délégation de Lorraine)	30.00 €
Association pour la visite des malades dans les établissements hospitaliers	
. Section de THIONVILLE	30.00 €
Comité Catholique contre la faim et pour le développement (C.C.F.D.)	815.00 € + 200.00 €
Association Départementale des Veuves Civiles Chef de Famille	165.00 €
Association Epona II	150.00 €
Association Vu, Lu, Compris	150.00 €
S.O.S. Amitié	30.00 €
Association Lorraine des Greffes	30.00 €
Association Handicap International	155.00 €
Association Française des Hémophiles (Comité de Lorraine)	30.00 €
Le Réveil des Petits Ebangeois	150.00 €
Association Alzheimer Moselle-Nord – Alpha Santé Algrange	50.00 €
Secours Catholique – Section de FLORANGE	300.00 €
Association F.I.R.S.T. (Famille des Insuffisants Rénaux du secteur de Thionville)	30.00 €
AREMIG (Association pour Recherche et Etudes dans les Maladies Graves)	200.00 €
Association La Pédiatrie Enchantée	30.00 €
Association AIDES – Délégation de Moselle	30.00 €
La Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle	30.00 €
AUPAP (Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités	150.00 €
APSEM (Association pour la promotion du Sport chez l'Enfant Malade)	150.00 €
Amitié Lorraine Myanmar (Birmanie)	30.00 €
A.T.A.V. - Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes	350.00 €
ASPEAT (Association du Secteur de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent	30.00 €

AGRICULTURE ET INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE**65/6574/92**

Le Relais de la Vallée de la Fensch	120.00 €
Aquarium Club	120.00 €
Association de Pêche « La Rousse »	500.00 € + 270.00 €

INTERVENTIONS ECONOMIQUES**65/6574/9000**

Association d'Intervention Sociale de la Fensch (AISF)	6 348.00 €
Association AGIRR – FNAUT Lorraine	200.00 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- alloue les subventions ci-dessus aux Sociétés et Associations présentant un intérêt communal,
- dit que, préalablement au versement des subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une Convention financière sera obligatoirement établie entre la Ville et l'Association, et fixera les modalités et conditions de versement;
- autorise le Maire à signer les conventions et les avenants nécessaires, ainsi que les pièces y afférentes.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011 et par la Décision Modificative n°1.

N°88/2011

**SUBVENTION A L'OCCASION DE JOURNEES NATIONALES
D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE – Année 2011**

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, une subvention est versée aux organismes qui organisent des campagnes ou journées nationales d'appel à la générosité publique.

Il propose, pour 2011, de fixer ce montant à 31,00 € par journée nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le versement de la subvention aux différents organismes à raison de 31,00 € par journée nationale.

Un crédit est prévu au Budget Primitif 2011 - compte 65/6574/523.

N°89/2011

CHEQUES-SPORT : PARTICIPATION COMMUNALE

Rapporteur : Monsieur ZANCANELLO

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n°63/2006 du 24 mai 2006 le principe du chèque-sport, mis en place en 1998, a été reconduit. Il est délivré au profit des florangeois pratiquant un sport dans un club local et vient en atténuation du coût des licences payées par les familles.

La liste des associations participant à l'opération a été complétée par délibérations

n° 109/2008 du 3 juillet 2008 et n° 108/2010 du 10 septembre 2010. Il y a lieu d'y apporter une autre modification, en l'occurrence compléter l'U.N.S.S. par l'Association Sportive du collège Louis Pasteur et ajouter le Club BADMINTON, celui-ci ne faisant plus partie des sections du FOC.

Dans un souci de simplification, le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'établir une nouvelle délibération regroupant toutes les modifications apportées depuis la création des chèques-sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reconduire le principe du chèque-sport au profit des florangeois entrant dans l'une des catégories ci-après et pratiquant un sport dans un club local :

- les jeunes âgés de 18 ans révolus
- les étudiants jusqu'à 25 ans révolus
- les demandeurs d'emplois, non indemnisés, âgés de 25 ans révolus

La définition des critères ci-dessus s'entend au moment de la délivrance du chèque-sport.

Le montant du chèque-sport sera déterminé en fonction du quotient familial ci-dessous et selon le critère ci-après :

- Revenu Imposable ou Revenu Mondial divisé par 12 et par le nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition

Une seule participation en cas de signature de plusieurs licences dans différents clubs.

Il appartiendra aux familles de se présenter en Mairie avec l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année civile considérée (en principe le dernier avis d'imposition).

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION
Inférieur à 145 €	15,00 €
De 145 € à 244 €	14,00 €
De 245 € à 321 €	13,00 €
De 322 € à 481 €	12,00 €
De 482 € à 801 €	11,00 €
Supérieur à 801 €	10,00 €

Les Associations participants à l'opération « Chèques-Sport » sont :

- A.S.F.E. (Association sportive FLORANGE-EBANGE)
- F.O.C. (Florange Olympic Club – toutes sections)
- DOJO
- CLUB SUBAQUATIQUE FLORANGEAIS
- BOXING CLUB
- JAVELOT CLUB
- PETANQUE
- BILLARD CLUB
- LA ROUSSE
- U.N.S.S. – Association Sportive du Collège Louis Pasteur
- T,FOC Volley Ball
- CLUB BADMINTON
- CLUB NAUTIQUE VAL DE FENSCH (CNVDF)

La participation accordée par la Ville sera versée aux associations désignées ci-dessus sur présentation d'une facture et d'un état récapitulatif.

Le montant du chèque-sport viendra en déduction du montant de la licence payée par la famille ou le jeune sportif.

La dépense sera imputée sur le compte 65/65743/251.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter de la saison 2011/2012.

La présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes.

N°90/2011

DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur LOGNON

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

113/2031/0202	Centre Technique Municipal	16.000,00 €
20/205/0221	Concessions et droits similaires – Logiciels	908,00 €
21/2158/0202	Autres matériels et outillage technique	1.000,00 €
21/2158/8231	Autres matériels et outillage technique	- 1.000,00 €
21/2183/0200	Matériel bureau et informatique	- 908,00 €
21/2184/4000	Mobilier	- 3.000,00 €
21/2188/411	Autres immobilisations corporelles	500,00 €
23/2313/321	Constructions	- 16.000,00 €
23/2315/414	Installations, matériel et outillage techniques	<u>2.500,00 €</u>
		0.00 €

RECETTES

040/28031/0100	Amortissements frais d'études		4.870,00 €
16/1641/0100	Emprunts en euros	-	4.870,00 €
			0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

011/60623/211	Alimentation	-	702,00 €
011/60633/8222	Fournitures de voirie	-	2.071,00 €
011/6064/0200	Fournitures administratives	-	1.000,00 €
011/6064/0221	Fournitures administratives	-	1.350,00 €
011/6065/321	Livres, disques, cassettes	-	3.500,00 €
011/6068/0200	Autres matières et fournitures	-	900,00 €
011/6068/821	Autres matières et fournitures	-	3.000,00 €
011/61521/4001	Entretien et réparation sur terrains		119,00 €
011/61521/414	Entretien et réparation sur terrains		1.952,00 €
011/6232/0244	Fêtes et cérémonies		702,00 €
011/6232/321	Fêtes et cérémonies		3.500,00 €
011/6236/0221	Catalogues et imprimés		2.350,00 €
022/022/0100	Dépenses imprévues	-	2.000,00 €
65/6574/313	Subvention Cie l'Escabelle « Les Siestes »		2.000,00 €
65/6574/3300	Subvention associations culturelles	-	5.476,00 €
65/6574/4000	Subventions complémentaires exceptionnelles		
	T.FOC et Pétanque		2.000,00 €
65/6574/4000	Subventions associations sportives	-	69.000,00 €
65/657400/4000	Subventions pour manifestations		
	sportives	-	3.500,00 €
65/657416/3300	Subvention la Moisson – Salon Photo		5.476,00 €
65/657433/4000	Subv. Haut niveau FOC section Athlétisme		2.500,00 €
65/657435/4000	Subvention haut niveau Dojo		1.000,00 €
65/657438/4000	Subvention haut niveau T.FOC VOLLEY		43.000,00 €
65/657439/4000	Subv. Haut niveau FOC section Handball		20.000,00 €
65/657451/4000	Subvention haut niveau BILLARD CLUB		2.500,00 €
65/657488/4000	Subvention complémentaire O.M.S.		1.500,00 €
66/668/0100	Autres charges financières	-	970,00 €
042/6811/0100	Dotations aux amortissements des		
	Immobilisations corporelles et		
	incorporelles		4.870,00 €
			0,00 €

N° 91/2011

NOMINATION AUX CONSEILS D'ÉCOLES

Rapporteur : Monsieur TARILLON

VU la délibération n° 6/2008 du 22 mars 2008 nommant les délégués aux conseils d'école de la Ville,

VU la délibération n° 196/2010 du 18 décembre 2010 modifiant la liste des délégués aux conseils d'école,

VU la suppression des 6 conseils d'école et la création de deux nouveaux conseils,

Il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux référents aux conseils d'écoles pour toutes les écoles de la Ville.

Pour les Ecoles Élémentaires

Nouvelle école élémentaire du secteur La Passerelle

3 délégués : Madame Danielle PONSAR
Madame Mireille BUCHHEIT
Monsieur Gérard FLAMME

André CHENIER

3 délégués : Madame Danielle PONSAR
Monsieur Maurice DESINDES
Monsieur Gérard FLAMME

CENTRE

2 délégués : Madame Danielle PONSAR
Monsieur Jean-François ADAM

Pour les Ecoles Pré-Elémentaires

Nouvelle Ecole maternelle du Secteur La Passerelle

2 délégués : Monsieur Gérard FLAMME
Madame Danielle PONSAR

ENVOL

2 délégués: Madame Danielle PONSAR
Madame Béatrice MULLER

CENTRE

2 délégués: Madame Danielle PONSAR
Madame Marie-Ange GOULON

Pour l'Ecole Primaire d'Ebange

2 délégués : Madame Danielle PONSAR
Madame Béatrice MULLER

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,***

- ***Accepte les nouvelles nominations aux conseils d'écoles.***
-

N°92/2011

FUSION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Suite à la réorganisation des postes d'adjoints en septembre 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la fusion de deux commissions, la Commission Enseignement/Enfance et la Commission Jeunesse.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- Dit que la nouvelle Commission Enfance-Jeunesse se composera donc désormais de **13 membres élus** :

Monsieur BEAUQUEL ayant demandé à ne plus en faire partie

Danielle PONSAR, Vice Présidente

Michèle BEY – Maurice DESINDES – Katia DUPONT

Qui étaient déjà membres des deux commissions

Ainsi que :

Samir BOUDELIOU – Marylène HOFER – Claire GHEZZI –

Caroline DERATTE – Christiane BARDIN –

Marie-Christine PORTENSEIGNE – Marie-Ange GOULON –

Lili KREUWEN – Jacqueline KRUCHTEN –

Qui étaient membres d'une des deux commissions.

N° 93/2011

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N°16/2011

- CREATION D'UN PREAU COUVERT (STRUCTURE MODULAIRE) A L'ECOLE PREELEMENTAIRE SAINTE-AGAHE

N°17/2011

- DESENFUMAGE DES CAGES D'ESCALIERS A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE-AGATHE

N°18/2011

- POSE PORTES COUPE-FEU A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE-AGATHE

N°19/2011

- CONTENTIEUX : AGRESSION VERBALE A L'ENCONTRE DU MAIRE, D'UN ELU ET DE TROIS AGENTS ET DEGRADATION DE MATERIEL COMMUNAL (AFFAIRE DOUCHEM MOUSSA)

N°20/2011

- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – QUARTIER EBANGE – ASSOCIATION D'INTERVENTION SOCIALE DE LA FENSCH (A.I.S.F.)

N°21/2011

- MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

N°22/2011

- LOCATION CONTENEUR DECHETS POUR COMPLEXE DE BETANGE – ETABLISSEMENTS BOUR

N°23/2011

- CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

N°24/2011

- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2011 – MAITRISE D'ŒUVRE

N°25/2011

- RENOUVELLEMENT LOGICIEL ETAT-CIVIL

N° 26/2011

- RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PREELEMENTAIRE SAINTE-AGATHE

N° 27/2011

- RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PREELEMENTAIRE ARC EN CIEL

N° 28/2011

- CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

N° 29/2011

- CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AVENANT N°2 – RESILIATION MAITRISE D'ŒUVRE

N° 30/2011

- VILLE FLORANGE / ETAT – DEMANDE D'INDEMNISATION DOSSIERS PASSEPORTS, CARTES D'IDENTITE

N° 31/2011

- REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU CENTRE SOCIAL

N° 94/2011

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur TARILLON informe les membres du Conseil Municipal des remerciements qu'ils a reçus :

- *de la Ludothèque et du Centre Social*
- *de Monsieur et Madame GORI à l'occasion de leurs Noces d'Or*
- *du Comité du CARNAVAL pour la bonne organisation de cette manifestation*

Il fait part aux membres du Conseil Municipal

- *du spectacle vendredi 24 juin 2011 Place Charles de Gaulle à l'occasion de la Fête de la Musique*
- *d'un courrier qu'il a reçu de la Sous-Préfecture concernant installations classées UMICORE*
- *qu'il se rendra avec Monsieur le Député à la réunion du Parlement Européen à Bruxelles pour défendre le dossier ULCOS et obtenir soutien de la Communauté Européenne*
- *du travail effectué avec des financeurs pour garder l'aide du Pacte Moselle de 357 000 Euros accordée sur le Centre Technique Municipal pour un nouveau dossier de même priorité pour lequel on pourra obtenir du FEDER et de la Région, pour être prêt le 08 Juillet.*
- *du carrefour des Romains. Les feux ne fonctionnent plus, un giratoire est prévu. Ce sont deux routes départementales C18 / D152A. Le Conseil Général a reconnu que la proposition avait été trop rapide sur le carrefour de la Centrale (qui est irréalisable) et propose de substituer le carrefour des Romains. La participation prévue initialement à 40 000 Euros sur un projet de plus de 300 000 Euros est montée à 120 000 Euros H.T. environ, soit le pourcentage obtenu sur les autres carrefours (Val de Fensch et Kleinberg) – permettant de commencer les travaux au plus tôt.*
- *d'une réunion qui s'est tenue ce jour en Sous-Préfecture concernant le problème des propriétés situées dans l'emprise de la VR 52 devant être rachetées par l'Etat ; les ouvrants ne sont pas fermés, des squatts s'y installent*
- *enfin concernant le CADA afin qu'un traitement humain soit accordé*

Monsieur DECKER intervient sur la fermeture de classe à l'école du Centre et sur la nomination des directeurs dans le nouveau périmètre scolaire de la Passerelle.